

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 03 31 011

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 19
Pouvoirs 0
Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire. Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 25 Mars 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Daniel DUFOUR Amélie RAPHANEL Sylvain SAUNIER Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Kevin COLSON Brigitte LAVIROTTE Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy COTTET Medhi BELATROUS Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : néant

Absents et excusés : néant

Secrétaire de séance : Mehdi BELATROUS

OBJET : Election des représentants au comité consultatif des sapeurs-pompiers

VU l'arrêté du 7 novembre 2005, portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux de sapeurs-pompiers volontaires.

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'AIN en date du 15 septembre 1887 confirmant la décision ministérielle de l'intérieur du 16 août 1887 décidant de la compagnie de corps de Buellas.

Le Maire étant le responsable du comité consultatif des sapeurs-pompiers il est d'office désigné dans cette instance.

Madame le Maire rappelle qu'il doit y avoir quatre représentants des sapeurs-pompiers, la commune de Buellas accorde deux places à la commune de Saint Rémy pour le conseil consultatif.

La commune de Saint-Rémy devra transmettre les noms des personnes désignées.

Monsieur Guy TAVERNIER propose de maintenir sa place au sein du comité consultatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide cette proposition et nomme Monsieur Guy TAVERNIER représentant au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers.

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 31 Mars 2026
Nathalie AZNAR - Maire